

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 044-214400756-20230613-40_2023-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents10
votants.....10

L'an deux mil vingt-trois, le **NEUF JUIN**
à 18 h 45 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte BOMMÉ Jean-Paul
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves HUGRON Dominique RIOTTE Sandrine GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy ; HAMON Sylvain ; RAIMBAUD Nelly

ABSENTS NON EXCUSÉS : , ,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

OBJET

40/2023	ACCUEIL PERISCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023
----------------	--

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour la participation des familles à l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Participation des Familles

Prix pour les allocataires des régimes général et agricole

	Prix de l'heure (ou de 4 quarts d'heures)
Tranche 1 (QF < à 400 €)	0,96 € / heure
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	1,08 € / heure
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	1,20 € / heure
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	1,28 € / heure
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	1,40 € / heure

Compte tenu de la grille de référence adressée par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval le 16 mai 2023, le Conseil Municipal après délibération, décide d'augmenter ces tarifs de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2023.

Participation des Familles

Prix pour les allocataires des régimes général et agricole

	Prix de l'heure (ou de 4 quarts d'heures)
Tranche 1 (QF < à 400 €)	1,00 € / heure
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	1,12 € / heure
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	1,24 € / heure
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	1,32 € / heure
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	1,44 € / heure

Adopté par 9 voix pour, 1 contre.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

